



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Seine-Maritime

Rouen, le 8 décembre 2015

L'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

A

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
écoles publiques et privées de la Seine-  
Maritime  
S/c de Mesdames et Messieurs les  
Inspecteurs de l'Éducation Nationale.

**DSDEN** **Objet : sécurité dans les écoles et mise à jour du P.P.M.S.**

**Division de l'Organisation  
Scolaire**

Dossier suivi par  
Frédéric LECOQ  
Téléphone  
02 32 08 99 68  
Fax  
02 32 08 99 71  
Mél.  
acmo76@ac-rouen.fr

5, place des Faïenciers  
76037 Rouen cedex

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré sur le territoire métropolitain, étendu à l'outre-mer puis prolongé pour trois mois, à compter du 26 novembre 2015 par la loi n°2015-1501 du 20 novembre 2015.

Compte-tenu de la gravité de ces événements, j'ai souhaité décliner au plan départemental, des consignes de sécurité maximales. Celles-ci doivent être adaptées, avec pragmatisme et vigilance.

Deux circulaires nationales concernant la sécurité ont été publiées au B.O.E.N. n°44 du 26 novembre 2015 :

-Circulaire n°2015-206 du 25 novembre 2015, relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements après les attentats du 13 novembre 2015.

Cette circulaire confirme et précise les dispositions contenues dans mon courrier en date du 23 novembre 2015.

-Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015, relative au Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs (P.P.M.S.).

Il vous appartient de mettre à jour, dans les 30 jours ouvrés, votre Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs et d'y intégrer un volet *attentat ou intrusion externe* dont vous trouverez les détails dans le guide d'élaboration du P.P.M.S. (page 13), en annexe de la circulaire.

Un exercice pourra vous permettre de valider la pertinence des dispositions que vous aurez prises, et, le cas échéant, de corriger les dysfonctionnements que vous aurez pu constater.

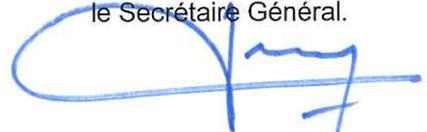
Afin de porter à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative (parents, personnels...) les modalités du dispositif, je vous demande de réunir un Conseil d'école dans les meilleurs délais et d'inscrire à l'ordre du jour un point concernant le P.P.M.S.

... / ...

Enfin, je vous demande d'informer l'Inspecteur de l'Education Nationale (par l'intermédiaire de l'assistant de prévention de la circonscription), de la mise à jour de votre P.P.M.S. qui me transmettra l'ensemble de ces informations.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique des Services de  
l'Education Nationale  
par délégation  
le Secrétaire Général.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Frédéric Muller', written over a horizontal line.

Frédéric MULLER.